



EN 2026
REJOIGNEZ UN SYNDICAT PATRONAL PROFESSIONNEL
QUI VOUS ACCOMPAGNE
VOUS REPRÉSENTE
&
VOUS DÉFEND

**Par Arrêté du 23
décembre 2025
L'UPB est devenu
le Premier
Syndicat Patronal
Représentatif
de la Branche Esthétique
Enseignements Associés**





**Arrêté du 23 décembre 2025 fixant la liste des organisations
professionnelles d'employeurs reconnues représentatives**

dans la convention collective nationale de l'esthétique - cosmétique et de
l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la
parfumerie (IDCC no 3032) NOR

De 9 h 30 à 16h

Art. 1er. – Sont reconnues représentatives dans la convention collective nationale de l'esthétique - cosmétique et de l'enseignement technique et professionnel lié aux métiers de l'esthétique et de la parfumerie (IDCC no 3032), les organisations professionnelles d'employeurs suivantes:

- **Union des Professionnels de la Beauté et du bien-être (UPB);**
- **Confédération Nationale Artisanale des Instituts de Beauté et des Spa (CNAIB-SPA);**
- **Fédération Internationale des Ecoles Professionnelles de la Parfumerie, de l'Esthétique et de la Cosmétologie (FIEPPEC).**

Art. 2. – Dans cette convention collective, pour l'opposition à l'extension des accords collectifs prévue au titre de l'article L. 2261-19, le poids des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives est le suivant

- **Union des Professionnels de la Beauté et du bien-être (UPB): 57,62 %**
- **Confédération Nationale Artisanale des Instituts de Beauté et des Spa (CNAIB-SPA): 30,69 %**
- **Fédération Internationale des Ecoles Professionnelles de la Parfumerie, de l'Esthétique et de la Cosmétologie (FIEPPEC): 11,69 %.**



QUI SOMMES- NOUS ?

NOUS REPRÉSENTONS LA DIVERSITÉ DE LA BRANCHE ESTHETIQUE ET ENSEIGNEMENTS ASSOCIES

**LES INSTITUTS
SOUS ENSEIGNE
INTEGRES & FRANCHISES**

LE GROUPE NOVI
*Esthetic Center ,Citron Vert, JFC Clinic,
Physiominis, Instituts Beauty Success*

LE GROUPE BODY MINUTE

LE GROUPE IEVA
Atelier du Sourcil, Boudoir du Regard

LE GROUPE L'ONGLERIE



QUI SOMMES- NOUS?

LE GROUPENUXE

LE GROUPE POINT SOLEIL

*Les Spécialistes du bronzage
en cabines*

**LES INSTITUTS
INDÉPENDANTS**

Dans toutes les régions de France

**LES INSTITUTS SPECIALISTES
DES SOINS HITECH**

Dans toutes les régions de France

LES SPA

Les spa de ville et d'hôtel



QUI SOMMES-NOUS?

LES CENTRES DE
DERMOPIGMENTATION

LES ÉCOLES D'ESTHETIQUE
PRIVÉES & PUBLIQUES

LES CFA PRIVES & PUBLICS

LES CENTRES DE
FORMATION



LES COLLÈGES

DE

L'UPB



Nous sommes le Premier Syndicat Patronal Représentatif des Professionnels de la Beauté et du Bien-être



Instituts de Beauté indépendants et franchisés, Spa,
Centres indépendants et franchisés spécialisés dans l'embellissement des ongles, du regard
et du Maquillage, Centres indépendants et franchisés spécialisés dans les soins de beauté
hi tech, Centres de bronzage en cabine,
Centres de maquillage permanent, Ecoles, CFA et Centres de Formation



Président de l'UPB
Dominique MUNIER
Groupe Novi



Vice-Présidente de l'UPB
Régine Ferrère
en charge des négociations
sociales
Groupe BWSG



Secrétaire
Ghislain Rollet
Groupe Novi



Trésorier
Jean-Marc SIROP
Groupe Thalgo

Le Bureau de l'UPB



BWSG Group
Régine Ferrère
Vice -Présidente en charge de la
négociation sociale



Novi Group
Dominique Munier
Président



Villa Thalgo
Jean Marc Sirop
Trésorier



Secrétaire
Ghislain Rollet
Groupe Novi



**Collège Institut
s**

Groupe Novi
Lauren Georges
Vice- Présidente



Collège SPA

Elégance Group
Jean Eric Knecht
Vice -Président



**Collège Bronzage en
Cabines**

Wellness Group
Nicolas Videau
Vice - Président



**Collège Embellissement
du regard**

ADS Group
Maud Carlassare
Vice- Présidente



**Collège Embellissement
des ongles**

SAS LAURIVAL
Angélique Gascoin
Vice -Présidente



**Collège
dermopigmentation**

Jean Christian André
Vice -Président

EN 2026
REJOIGNEZ LE
PREMIER
SYNDICAT
PATRONAL
PROFESSIONNEL
REPRESENTATIF

QUI VOUS
ACCOMPAGNE
VOUS REPRÉSENTE
&
VOUS DEFEND



C.P.P.N.I. ESTHETIQUE

Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation DE L'ESTHÉTIQUE

FICHES SANITAIRES COVID 19

Validées par le Ministère du Travail

Vos représentants

Dominique Munier: Groupe NOVI
Président de l'UPB

Régine Ferrère
Vice-Présidente de l'UPB-En Charge du Dialogue Social

Suppléante
Angélique Gascoin -SAS LAURIVAL
Vice-Présidente de l'UPB
Collège Embellissement des ongles

L'UPB est représentative pour l'ensemble de ses collègues.

Elle siège dans les différentes commissions du Ministère du Travail

La CPPNI -Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation

Elle s'occupe collective nationale, de l'établissement de rapports annuels de branche, de la négociation des accords et avenants à la convention , et enfin, de l'émission d'avis relatifs à l'interprétation de la convention collective nationale ou d'accords collectifs.

Elle négocie en outre la grille des salaires pour le Collège institut & le Collège Ecoles, Centres de Formation et CFA



Vos représentants

Régine Ferrère : Co- Présidente

*Vice-présidente de l'**UPB***

En charge de la négociation sociale

Morgan Lefrançois : Membre de l'**UPB**

Groupe Payot – Experte Afnor Formation Institut & SPA

L'UPB SIEGE EN CPNEFP

**La COMMISSION PARITAIRE
NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
ÉTUDIE**

– LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'EMPLOI
DANS LE SECTEUR COUVERT PAR LA
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE
L'ESTHÉTIQUE-COSMÉTIQUE ET
ENSEIGNEMENTS ASSOCIÉS

- LES PERSPECTIVES ANNUELLES DE
L'ÉVOLUTION, DE L'EMPLOI EN FONCTION
DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU
PROGRÈS TECHNIQUE

- ELLE EST CHARGÉE DE LA GESTION ET DU
RENOUVELLEMENT DES CQP DÉPENDANTS
DE LA PRÉSENTE CONVENTION.



SPP Esthétique

Elle (2020) - Document validé au 31-12-2020



Vos représentants

Dominique Munier : Président
Groupe NOVI
Président de l'**UPB**

Régine Ferrère : Vice-présidente de l'**UPB**
En charge de la négociation sociale

Morgan Lefrançois : Membre de l'**UPB**
Groupe Payot – Experte Afnor Formation Institut & SPA

L'UPB siège à la SPP La Commission Paritaire Professionnelle travaille étroitement avec l'OPCO EP

Elle mobilise les moyens et les dispositifs de la formation professionnelle dans le cadre d'une politique paritaire au sein de la branche.

Elle définit ses **priorités annuelles de formation**, mobilise les moyens financiers correspondant, et **fixe le montant des prises en charge des journées de formation** dans le cadre des obligations de financement de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Elle veille au **financement des contrats d'apprentissage**, en définissant les montants de prise en charge pour validation de **France Compétence**.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Vos représentants

Régine Ferrère

*Représentante de la Branche
à la Commission Interministérielle*

CAP/ BP/ BAC PRO

Régine Ferrère-Vice- Présidente de l'UPB

Géraldine Rocheteau- Experte Afnor UPB

Chargée de développement de l'apprentissage

au sein de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nouvelle-Aquitaine.

BTS MEC P

Anne Masson – Ingénieur Chimiste – Membre de la Cosmetic Valley

Formatrice de la « Fabrique de la Beauté » de Chartres Métropole

**L'UPB EST EN CHARGE PRES DE LA
DGESCO**

**-DE LA MODIFICATION, DE LA
RÉÉCRITURE ,DE L'ADAPTATION DES
DIPLÔMES DE LA BRANCHE CAP/ BP /
BAC PRO & BTS**

**CES TRAVAUX SE DÉROULENT AU SEIN
D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL OÙ
L'UPB EST REPRESENTEE
CETTE COMMISSION EST PILOTÉE PAR
L'INSPECTRICE GÉNÉRALE DE
L'EDUCATION NATIONALE**

**CHAQUE SYNDICAT DE LA BRANCHE
NOMME SES REPRÉSENTANTS POUR
SUIVRE ET PARTICIPER À L'ENSEMBLE
DES TRAVAUX EN FONCTION DE LEURS
COMPÉTENCES**

➤ Bilan de l'action de la branche

CLASSIFICATION

Travaux en cours sur l'évolution du **dispositif actuel de classification des emplois de la branche afin de rechercher un nouvel accord paritaire**

La branche a confié à la **société AOPS** la mission d'établir **un état des lieux du système de classification en vigueur et de la manière dont il est utilisé au sein des entreprises**

-Actualisation, adaptation aux évolutions, modification tenant compte des difficultés rencontrées depuis son application-

Les fiches de postes ont été identifiées.

Les travaux avancent dans une relative harmonie .

La fin des travaux est prévue pour le deuxième semestre 2026.

➤ RAPPORT DE BRANCHE 2025

La branche esthétique a confié la réalisation de son rapport de branche 2025 à la **société XERFI** .

Le nouveau rapport de branche a été publié en décembre 2025

Il a été demandé quelques ajustements

- **Un dénombrement des entreprises zéro salariés**
- **Un focus sur l'usage de l'intelligence artificielle par les entreprises de la branche**
- **Un focus sur les exigences en termes de soin et d'hygiène**

2025
BILAN DE L'ACTION
DE LA BRANCHE DE
L'ESTHÉTIQUE-COSMÉTIQUE
ET DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET
PROFESSIONNEL
LIÉ AUX MÉTIERS
DE L'ESTHÉTIQUE
ET DE LA PARFUMERIE

Bilan de l'action de la branche

RENOUVELLEMENT DES CQP EXISTANTS ET CREATION DE NOUVEAUX CQP

Dans le cadre des besoins 2024 en termes de certifications des métiers, les membres de la **CPNE-FP de la branche esthétique**, ont décidé de solliciter l'accompagnement de l'**OPCO-EP**

Résultats

CQP Styliste Ongulaire vient d'être validé au RS

CQP Spa Praticien vient d'être validé au RS

CQP Spa Manager n'a pas été renouvelé

CQP MAQUILLEUR n'a pas été renouvelé

Pour le remplacer un **CQP Maquilleur Conseil Animateur** est en cours d'élaboration

Dépôt en branche d'un

CQP épilation durable Laser et IPL avec le soutien de la DGS

Le suivi des **CQP** a été confié à une société de gestion extérieure,

le Groupe Formative qui va désormais suivre les cohortes et habilitier les centres de formation

Les nouveaux **CQP** ont été déposés au **RNCP** par la branche

2024/2025

BILAN DE L'ACTION
DE LA BRANCHE DE
L'ESTHÉTIQUE-COSMÉTIQUE
ET DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET
PROFESSIONNEL
LIÉ AUX MÉTIERS
DE L'ESTHÉTIQUE
ET DE LA PARFUMERIE

Les technologies hi tech pour l'anti-âge , la minceur et l'épilation



- **Travaux avec la Direction Générale de la Santé , de la Direction Générale des Entreprises et la DGCCRF**

Travaux sur le Décret 2024-470 du 24 mai 2024 portant sur l'encadrement des techniques d'épilation à la lumière pulsée et au Laser et sur le programme de formation obligatoire que devront suivre les praticiens

- *Travaux sur l'Arrêté d'application du 26 Février 2025 portant sur la mise en œuvre de la formation obligatoire*

Nos experts

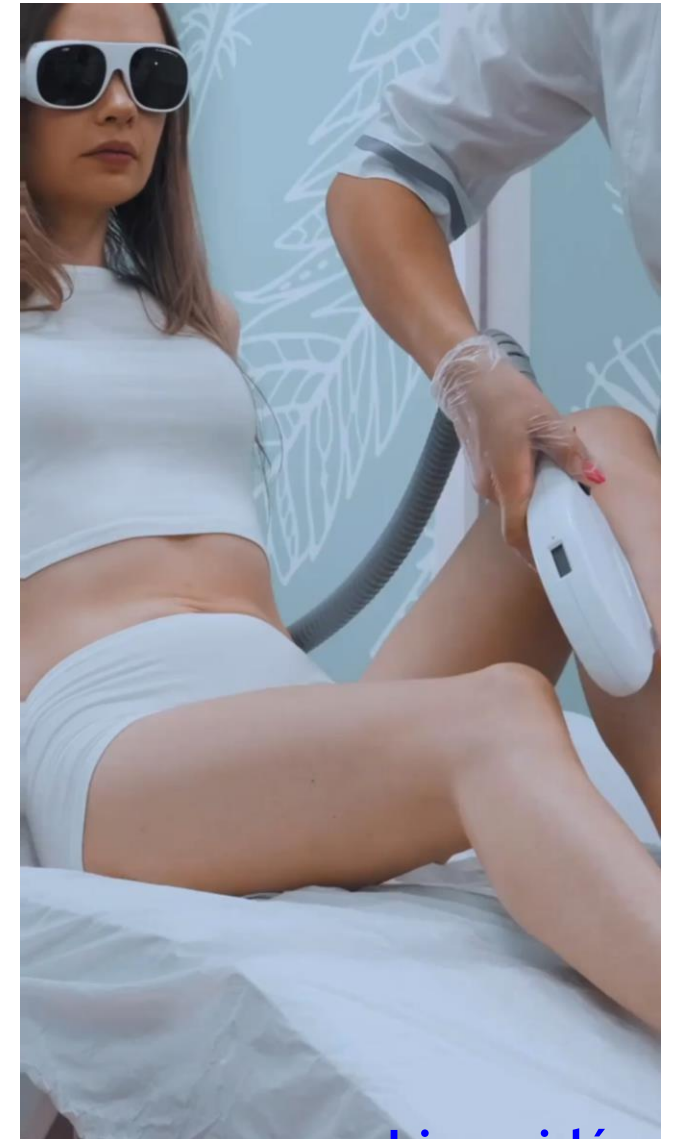
Maître Simhon- Régine Ferrère

José Flotats Corpoderm

Ghislain Rolet HTA



[Lien vidéo](#)



[Lien vidéo](#)



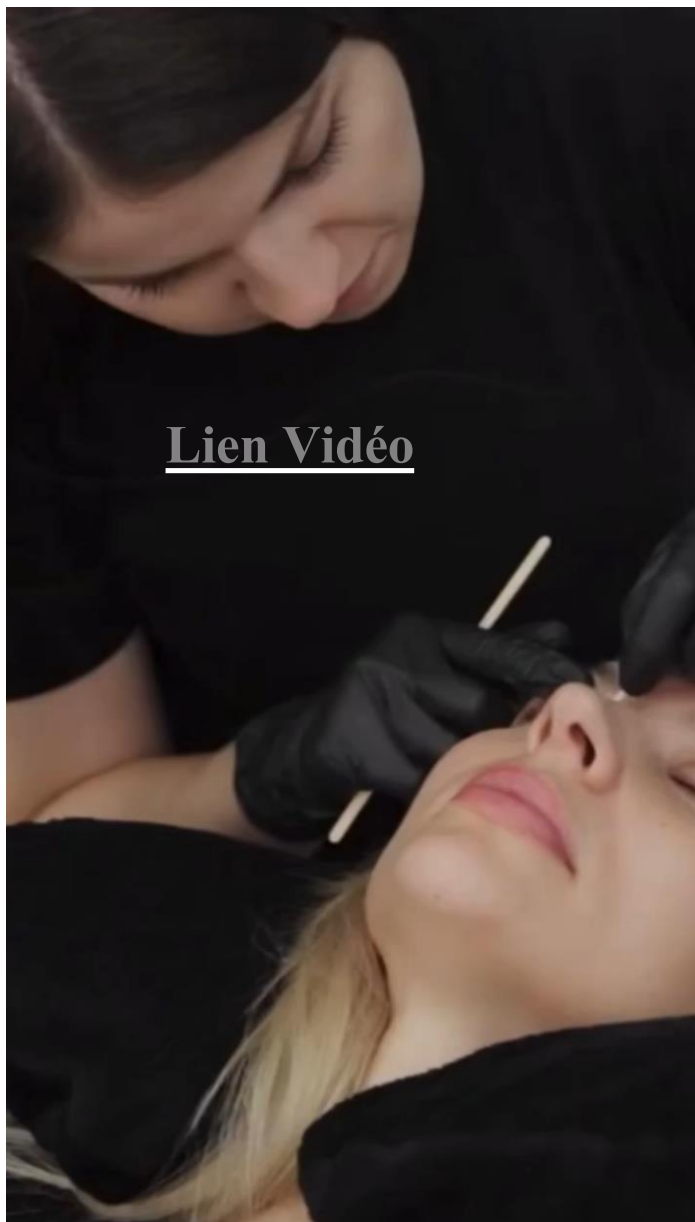
TRAVAUX 2025

Les travaux normatifs

Norme Expérimentale XP X 50-83 I - I

**«EXIGENCES GENERALES DE
QUALITE DE SERVICE»**





[Lien Vidéo](#)



■ [Lien Vidéo](#)

afnor
NORMALISATION

- *Travaux AFNOR pour l'actualisation de la Norme AFNOR « Soins de Beauté et de Bien-être »*
3 nouveaux items sont réalisés
- *Stylisme ongulaire*
- *Embellissement du regard*
- *Maquillage permanent*

Nos experts

Angélique Gascoin – SAS Laurival

- **Maud Carlassare- Groupe ADS**
- **Jean Christian André**



afnor
NORMALISATION

- *Travaux AFNOR pour l'actualisation de la Norme AFNOR « Soins de Beauté et de Bien-être »*

- *Un quatrième dossier est terminé*

Soins réalisés

avec

des dispositifs médicaux

Nos experts

Maître Simhon

Avocat en droit de la santé

José Flotats- Corpoderm

Ghislain Rolet -HTA

BILAN DES TRAVAUX de la NORME AFNOR

Les travaux continuent en 2026

INSTITUT

- **Géraldine Rocheteau** – Chargée de développement de l'apprentissage
au sein de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nouvelle-Aquitaine.

Alisson Quéval -Groupe Body Minute

Carole Célerier - Groupe Phyt's

SPA

Jean Eric Knecht - Groupe Elégance

Bruno Rebibou - SPA-A

Morgan Le François – Payot

*Les membres de la commission ont souhaité préparer une Guide de Bonnes Pratiques
sur le thème de la RSE*

Des travaux sur ce thème ont déjà été menés par FEBEA / CNEP/ SPA A

Sobriété Hydrique

Les Bonnes Pratiques du Secteur Cosmétique

« Gestion de l'eau dans les instituts et spas »

**Un outil
mis à disposition de nos
adhérents
pour répondre aux
besoins de transparence
sur les ingrédients
des produits cosmétiques**

L'application Cosmile





Des informations
fiables et vérifiées
sur plus de

30 000
ingrédients

utilisés dans les cosmétiques

UN OUTIL SIMPLE POUR VOUS AIDER À TROUVER DES INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS COSMÉTIQUES



Scannez la liste
des ingrédients
de votre produit



Recherchez
directement
le nom d'un
ingrédient



UNE APPLI UTILE POUR TOUT SAVOIR SUR LES INGRÉDIENTS COSMÉTIQUES



Vous pouvez
vérifier un
ingrédient



auquel vous êtes
allergique,
(une allergie
confirmée par un
dermatologue)

**Mise en place d'une campagne
nationale de communication
pour valoriser les métiers
de la beauté et du bien-être
favoriser le recrutement
et soutenir l'apprentissage**

**Date de départ 8 mars 2025
Journée de la Femme**





TOURNAGE D'UN FILM DIFFUSÉ SUR TOUS LES RÉSEAUX SOCIAUX

ET SUR LE SITE DE LA CNEP POUR CÉLÉBRER LA JOURNÉE DES DROITS DE LA FEMME



Esthéticienne

“Un métier d’expertes
et de spécialistes”

UPB CNEP
UNION
DES
PROFESSEURS
DE LA BEAUTE
CONFEDERATION
NATIONALE
DE L'ESTHETIQUE
PARFUMERIE


cnep-france.fr

Campagne de revalorisation du métier d'esthéticienne



Esthéticienne

“Un métier d’expertes
et de spécialistes”

UPB CNEP
UNION
DES
PROFESSEURS
DE LA BEAUTE
CONFEDERATION
NATIONALE
DE L'ESTHETIQUE
PARFUMERIE


cnep-france.fr

<https://youtu.be/g5fGsiGu-xw>

COLLOQUE DE SPA A ORGANISÉ AU SIÈGE DE L'UPB LE 3 JUILLET 2025



On ne choisit pas
une IA, on la
recrute !

Retour sur le troisième
colloque Spa-A.

On ne choisit pas une IA on la recrute !



Les Grands Chantiers
de
l'UPB
en
2026





Les Grands Chantiers de l'UPB pour 2026

- 1. Valoriser les professionnelles de la beauté et du bien-être**
- 2. Réformer l'encadrement des actes esthétiques et leur classement en quatre catégories**

I - Valoriser les professionnelles de la beauté et du bien-être (esthéticiennes, spa praticiennes, facialistes, etc.).



Contexte : Campagne lancée le **8 mars 2025** par l' **UPB** à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

Tendance 2025 : **64 % des Françaises** associent beauté et bien-être. **6 millions de femmes fréquentent des établissements de soins (spas, instituts, ongles, regard, etc.).** Hausse de la demande masculine, notamment pour l'épilation high-tech (lumière pulsée, laser).

Évolution du métier : Métier en mutation avec de nouvelles spécialisations. Formations diplômantes (CAP à BTS) valorisées.

Perspectives 2026 : Poursuite de l'engagement de l' **UPB** pour revaloriser ces métiers.

Accent mis sur la formation continue et l'expertise professionnelle.



2 - L'encadrement des différents métiers qui composent le secteur de l'esthétique.

Rendez-vous au ministère de la Santé Direction Générale de la Santé

avec Maître Simhon

La **CNEP/UPB** a présenté son projet au ministère de la Santé

La proposition de la **CNEP/UPB** repose sur le

Classement des actes esthétiques en quatre catégories



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCÈS
AUX SOINS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

I- Les soins d'embellissement



L'UPB ne souhaite pas que ces **soins non invasifs** -**maquillage, stylisme ongulaire et stylisme du regard**- soient exclusivement réservés aux titulaires d'un diplôme de l'esthétique cosmétique parfumerie

L'UPB souhaite cependant qu'ils soient assujettis à une **formation certifiante obligatoire** afin de garantir un niveau de compétence adéquat et la sécurité des consommateurs.



2- Les soins de beauté bien être



Ces soins restent réservés aux titulaires d'un diplôme de l'esthétique cosmétique parfumerie ou aux personnes agissant sous leur supervision directe.

1-

3- Les soins de beauté et bien-être avancés



Ces soins plus techniques-technologies- **Laser, lumière pulsée, micro-needling** etc nécessiteraient une **formation complémentaire certifiante** pour les professionnels de l'esthétique, en plus de leur diplôme initial

4- Les soins esthétiques médicaux



Les actes avec **effraction cutanée au-delà du derme superficiel** seraient exclusivement réservés aux médecins



Comment ?

La publication du décret **du 24 mai 2024** est l'opportunité pour **l'UPB** d'aller plus loin et d'obtenir une réforme globale de l'encadrement des professions de la beauté et du bien-être.

Par la loi ?

Non, car trop incertain au regard de la composition de l'Assemblée nationale et du Sénat et du contexte politique actuel

Par le règlement ? Oui

Il s'agit de mettre en place un groupe de négociation avec la DGS

Notre objectif

Qu'aucun professionnel n'ait plus à se poser la question
« Ai-je le droit ou pas le droit de pratiquer ce soin ? »





[Lien vidéo](#)



[Lien vidéo](#)

**SI EN 2026
NOUS REPENSONS
ENSEMBLE L'ENTREPRISE
DE
BEAUTE ET DE BIEN-ÊTRE**

**METTRE EN PLACE DES STRATEGIES
POUR ADAPTER NOS ENTREPRISES DE
PROXIMITÉ
AUX NOUVEAUX MODES DE
CONSOMMATION DE NOS CLIENTS**

**MODIFIER NOS METHODES DE
MANAGEMENT POUR ATTIRER DES JEUNES
TRÈS ATTENTIFS AUX VALEURS QUE PORTE
L'ENTREPRISE**

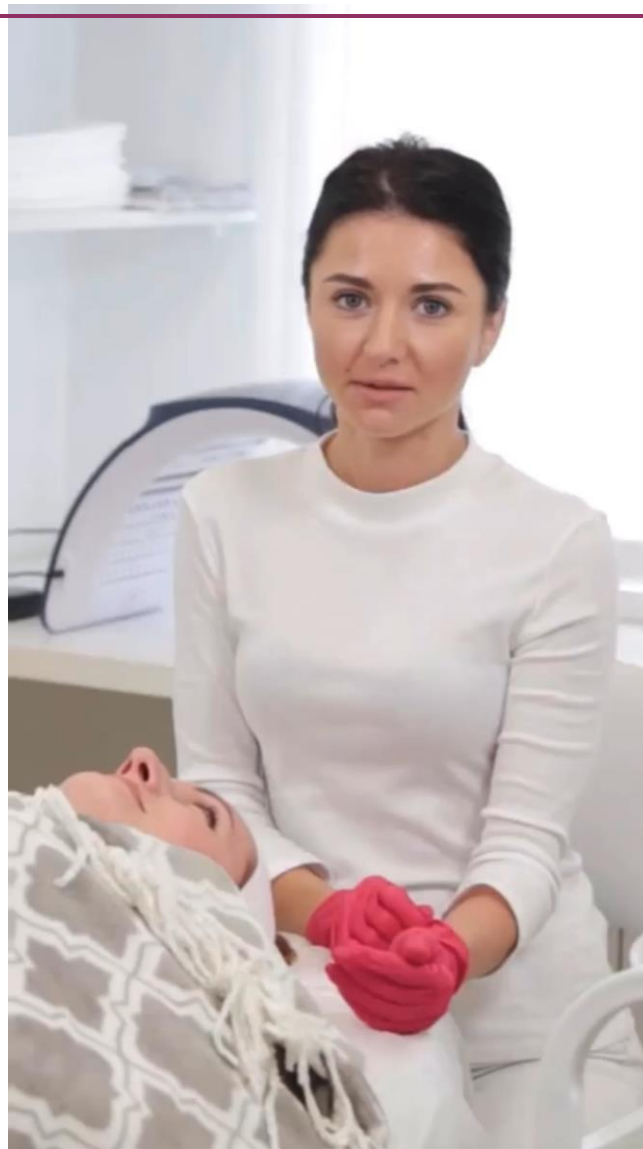
**METTRE EN AVANT NOS VALEURS ET
L'EXPERTISE DE NOS EQUIPES**

CRÉER DE NOUVELLES CARTES DE SOINS

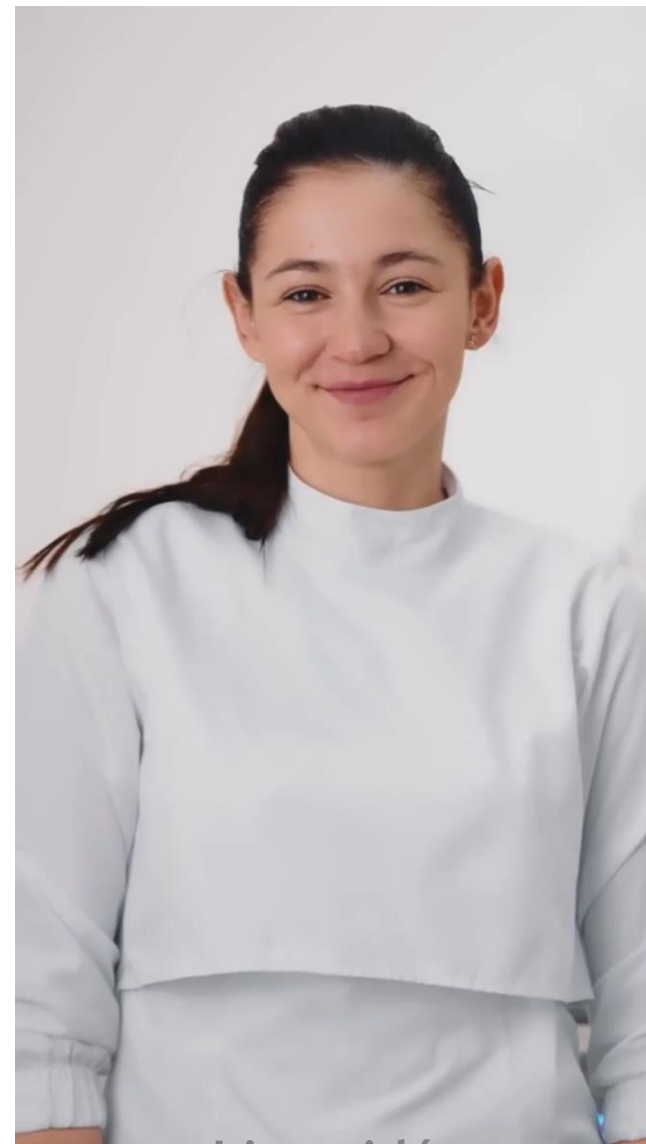
VOUS ÊTES UN
PROFESSIONNEL DE
LA BEAUTÉ ET DU
BIEN-ÊTRE
REJOIGNEZ-NOUS

DONNEZ VOS AVIS
VOS SUGGESTIONS

PARTICIPEZ AUX
GRANDS DÉBATS DE
NOTRE PROFESSION

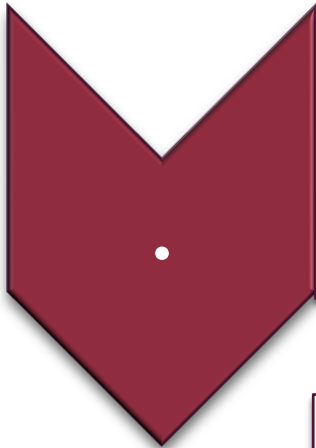


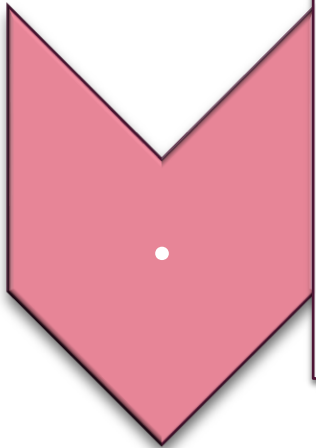
[Lien vidéo](#)



[Lien vidéo](#)

COMMENT ADHÉRER

- 
- Remplissez votre bulletin d'adhésion
 - Envoyez soit un chèque soit un virement
 - Vous recevrez un reçu d'adhésion déductible de vos frais à conserver pour votre comptabilité

- 
- Vous ferez alors partie de notre communauté et recevrez des informations par mail sur tous les sujets d'actualité
 - Vous pouvez nous joindre à tout moment au secrétariat
 - Par mail: **secretariat@cnepe-france.fr**
 - Par téléphone: **02 34 40 02 80 de 10h à 17h du lundi au vendredi**